

LE TEMPS

18.02.2020, ATS

Bayer et BASF condamnés à indemniser un cultivateur

Les groupes allemands Bayer et BASF ont été condamnés par un tribunal américain à verser un dédommagement de 265 millions de dollars (244 millions d'euros) à un cultivateur reprochant à leur pesticide dicamba d'avoir détruit ses vergers de pêches. Le dicamba est un pesticide populaire mais controversé pour sa tendance à se propager facilement et à tuer les plantes moins résistantes. Comme le RoundUp, un autre pesticide controversé commercialisé par Monsanto, le dicamba est sur le marché depuis de nombreuses années. Bayer, qui a fait valoir que le dicamba était sans danger pour les cultures tant que les utilisateurs suivaient les instructions, a annoncé dans un communiqué lundi son intention de faire appel «dans les plus brefs délais».